

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 19833
Numéro SIREN : 388 087 645
Nom ou dénomination : AIRFLEX

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2019 sous le numéro de dépôt 143238



Société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptable Paris Iles de France et
auprès de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris

AIRFLEX
26, rue des petits champs
75002 Paris
R C S : 388 087 645 Paris

Rapport du commissaire à la transformation

*Transformation de la **SARL AIRFLEX** en Société par Actions Simplifiées (**SAS**)*

Siège social : 1 avenue Anatole France 94600 Choisy le Roi
SAS au capital de 10 000 €
SIRET : 817 620 834 000 25 - RCS Créteil
N ° Intracom. FR 40 817620834
Tel : 01 48 90 64 02 / 06 30 51 64 97
e-mail : asson.akue@helyas.com
www.helyas.fr

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 27/09/2019, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Choisy le roi, le 06/12/2019

HELYAS AUDIT & EXPERTISE



Assion AKUE